9e Année. N° 208 DLP 30-4-57 166042 29 Avril 1957



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RHONE-ALPES

4, place Gensoul - LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

Bimensuel

Compte Chèques postaux Lyon 9430-12 — Régisseur Recettes Service Protection des Végétaux, 4, place Gensoul, Lyon (2e)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES. — Des foyers primaires assez importants sont apparus dans les régions les plus arrosées de la Circonscription, ce qui nécessite l'application d'un nouveau traitement **d'urgence** partout où des **taches** sont déjà apparues sur des arbres qui n'ont **pas** reçu de **traitement depuis l'apparition** de ces taches.

Dans les autres plantations (notamment dans les Alpes, où les germes de contamination primaire existent déjà en grand nombre du fait de la faiblesse des pluies d'avril, qui n'en ont libéré qu'une faible proportion), on appliquera un traitement aux dates suivantes :

— plantations traitées avant le 10 avril : d'urgence;

— plantations traitées dans la période du 10 au 18 avril : traiter avant le 3 mai;

— plantations traitées depuis le 18 avril : renouveler le traitement au bout de 15 jours, sauf prescriptions différentes d'un avis ultérieur.

VIGNE

COCHYLIS-EUDEMIS. — Des papillons de ces deux espèces, notamment la cochylis, ont déjà été observés dans les situations favorables.

Un traitement devra être effectué **avant le 4 mai,** sur tous les ceps dont la **grappe** est **dégagée** et, sur les **autres,** au **fur et à mesure de son apparition.**

On utilisera un des produits suivants :

— en pulvérisation : arséniate de plomb;

— en poudrage : un produit roténoné;

— en pulvérisation ou poudrage : un produit à base de D. D. T., ou un parathion en dehors des zones sujettes à l'araignée rouge; ce dernier produit ne doit pas être mélangé à une bouillie bordelaise.

Les produits suivants sont en autorisation provisoire de vente pour ce traitement : Diazinon, Malathion, mélange D. D. T. Lindane.

P 204

BETTERAVE INDUSTRIELLE

TEIGNE. — La végétation étant languissante du fait de la sécheresse, notamment dans l'Isère, et les premiers papillons étant apparus, il y aura lieu de faire un traitement contre cet insecte entre **le 6 et le 12 mai,** avec un des produits suivants : D. D. T., H. C. H. Lindane, Chlordane, Parathion en pulvérisation ou, de préférence, en poudrage.

INFORMATIONS

LYDA DU PECHER. — Cette fausse chenille, d'un beau vert et de taille moyenne, apparaît chaque année en mai, dans diverses régions de la Circonscription. Il convient, cette année, d'en surveiller l'apparition dès maintenant et de lui appliquer, dès l'observation des premiers individus, un traitement au D. D. T. ou au Parathion.

ARAIGNEES ROUGES SUR VIGNE. — Les pullulations devront être surveillées dès maintenant et signalées à la Station. Nous rappelons que ces araignées sont à peine visibles à l'œil et que le produit spécifique de lutte sur vigne est le déméton méthylé.

CIGARIER. — Ce gros charançon a fait depuis 2 ans des dégâts assez importants dans le nord de la Circonscription.

Dès apparition des « cigares », recueillir et détruire sur place ces derniers et appliquer de suite un traitement à l'aide d'un des produits suivants : H. C. H. Lindane, D. D. T. Roténone ou Chlordane.

CONCOURS DE DETECTION DU MILDIOU DE LA VIGNE

Comme chaque année, la Station de Lyon organise un concours de détection des foyers primaires du mildiou de la vigne.

Chaque personne, abonnée ou non, qui découvrira des feuilles de vigne portant des taches supposées être du mildiou, les expédiera à la « Station d'Avertissements Agricoles », 4, place Gensoul, LYON.

Le premier envoi reconnu être du mildiou (attaques primaires), dans chaque commune des secteurs « Clairette de Die » et « Beaujolais », et les trois premiers envois similaires de chaque région naturelle des autres secteurs viticoles, seront récompensés par un abonnement gratuit d'un an au Bulletin technique et à la revue « Phytoma ». La liste des gagants sera publiée dans le courant de l'été. Les gagnants qui auraient déjà souscrit un abonnement pour 1957 verront ce dernier prorogé gratuitement d'un an.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. Latard.

L'Inspecteur
de la Protection des végétaux :
A. Pithioud.

Le Gérant : G. GRISARD.
Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, Lyon